

WCC-2012-Res-122-FR

Promotion de mécanismes de financement innovants en faveur de la biodiversité – Congrès mondial de la nature (UICN)

RAPPELANT que la question du financement du développement durable, qu'il s'agisse des moyens de mise en œuvre ou de stratégies de financement, a constitué l'un des enjeux majeurs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui s'est tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio (Brésil) et qui s'est conclue par une déclaration intitulée « L'avenir que nous voulons » (la *Déclaration de Rio*) ;

SE FÉLICITANT des résultats de cette Conférence et des jalons posés permettant de faire progresser la question à l'échelle internationale, en particulier, la mise en place d'un processus intergouvernemental visant à évaluer les besoins de financement, à examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et à évaluer d'autres initiatives, dans le but d'établir un rapport proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable et favorisant la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse en vue de réaliser les objectifs du développement durable (paragraphe 255 et 256 de la *Déclaration de Rio*) ;

RAPPELANT le paragraphe 267 de la *Déclaration de Rio* reconnaissant que les financements innovants peuvent contribuer positivement à la levée de ressources complémentaires pour le développement et appelant à un changement d'échelle des initiatives existantes ;

RAPPELANT le paragraphe 200 de la Déclaration de Rio engageant la communauté internationale à augmenter significativement les fonds pour la biodiversité issus de toutes les sources de financement ;

RAPPELANT les travaux du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, dont le Secrétariat permanent est assuré par la France, qui définit ces derniers comme des sources de financement plus stables et prévisibles, complémentaires des flux d'aide traditionnels et basés sur de nouveaux partenariats entre des pays de niveaux de développement divers et des partenariats public-privé ;

RAPPELANT les initiatives engagées par le Groupe pilote en faveur de la promotion du menu d'options de financements innovants, y compris la taxe sur les transactions financières, dont une partie des recettes pourrait permettre de financer le développement durable dont pourraient faire partie des actions en faveur de la biodiversité ;

SE FÉLICITANT du succès de l'événement parallèle organisé par le Groupe pilote en marge de Rio+20, qui a permis de mobiliser de nombreux représentants d'États et d'organisations à haut niveau en faveur des financements innovants et de leur rôle dans le financement du développement durable, notamment dans sa dimension environnementale ;

RAPPELANT l'objectif 20 du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* adopté à la 10^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui dispose que « d'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels » ;

NOTANT l'importance accordée dans le *Programme de l'UICN 2013-2016*, en vue d'assurer une intégration accrue des valeurs de la biodiversité dans l'économie afin de mobiliser des sources nouvelles et supplémentaires de financement pour la conservation, en particulier le

point 7 de son annexe 1 « *Des solutions basées sur la nature* » affirmant que la préservation de la biodiversité doit être financée par des fonds tant publics que privés ; et

RAPPELANT, enfin, les objectifs de la décision X/6 adoptée lors de la 10^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB, relative à l'intégration de la biodiversité dans les stratégies et plans relatifs à l'élimination de la pauvreté et les processus de développement ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. DEMANDE aux Membres et experts de l'UICN, en particulier par le biais des Comités nationaux :
 - a. en lien avec les résultats de la Conférence Rio +20 et les discussions en cours dans le cadre de la CDB, de contribuer à la réflexion relative à la promotion des financements innovants et leurs options possibles comme outils de levée de fonds complémentaires et nécessaires à la mise en œuvre effective du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* ; et
 - b. d'œuvrer en faveur de l'émergence de bonnes pratiques permettant de compléter de manière significative le travail initié au sein de la CDB, et en particulier les apports du Séminaire de Quito relatif au changement d'échelle du financement de la biodiversité (6–9 mars 2012) et de l'Atelier de Montréal sur les mécanismes de financement en faveur de la biodiversité : opportunités et défis (12 mai 2012).
2. DEMANDE à la Directrice générale :
 - a. de promouvoir activement la collaboration entre le Secrétariat de l'UICN et le Secrétariat permanent du Groupe pilote sur les financements innovants. Au lendemain de la Conférence Rio+20, la recherche de synergies entre ces deux Secrétariats fait pleinement sens pour œuvrer en faveur d'une réflexion partagée sur les financements innovants au service du développement durable dans sa dimension environnementale ;
 - b. d'explorer les possibilités d'adhésion au Groupe pilote qui pourrait, notamment grâce à l'appui et l'expertise de l'UICN, à partir de 2013, entamer un travail sur les financements innovants au service de la biodiversité et envisager la création d'une équipe spéciale dédiée au sujet ; et
 - c. en lien avec les discussions en cours dans le cadre de la CDB, et en collaboration avec son Secrétariat, d'approfondir les réflexions issues des Séminaires de Quito et Montréal précités, en particulier l'identification de bonnes pratiques liées à la mise en place de mécanismes de financement présentant des garanties en termes de gouvernance, et appuyer le travail engagé dans le cadre de la CDB en termes de définition de ces mécanismes.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.